

Quoiqu'il en soit de la valeur réelle de ces diverses méthodes thérapeutiques, on peut dire qu'un traitement satisfaisant est encore à trouver pour la majorité des cas, et que, pour le choléra comme pour la diphthérie, *some are bound to live and some are bound to die.*

Bureau central d'examens.

Quelques confrères, actuellement fixés aux Etats-Unis, et non encore possesseurs de la Licence du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, nous écrivent pour nous demander s'il est vrai que, à dater de l'automne prochain, nul ne pourra pratiquer la médecine dans la Province de Québec sans avoir au préalable, (s'il n'est déjà licencié du Collège) subi un examen devant le Bureau.

Nous leur répondrons que rien de tel n'a été décidé. La question du Bureau central d'examen pour l'obtention de la Licence du Collège ne reviendra devant le Bureau qu'à l'assemblée de septembre, et il se passera peut-être quelque temps encore avant qu'elle soit décidée. En cette occurrence, nos jeunes confrères des Etats-Unis auront tout le temps d'être avertis de la chose et de se pourvoir d'une licence avant la mise en force de la loi nouvelle.

Nous profitons de cette occasion pour exprimer de nouveau le désir que ce Bureau central d'examens nous soit donné le plus tôt possible. Il y va de l'intérêt de la profession comme de l'intérêt du public. Tant que les universités et écoles de médecine donneront des diplômes conférant le droit de pratiquer, on devra s'attendre à voir, chaque année, un certain nombre d'incapacités se faufiler parmi l'élite de nos gradués. Actuellement, c'est presque une course au parchemin, et pour peu que cela dure, les diplômes vaudront ici ce qu'ils valent en certaines soit disant universités de la république voisine. On ne doit pas oublier non plus que nous avons à nous protéger vis-à-vis d'Ontario, où la loi médicale exige un examen de tout médecin n'ayant pas obtenu son diplôme dans une université ou école de médecine de la province. Exiger la même chose des gradués d'Ontario ne serait que justice.

Il se fait actuellement parmi nous un mouvement très prononcé vers le rehaussement du niveau des études médicales. L'Université McGill exige maintenant de ses élèves quatre années (de six mois chacune) de cours au lieu de trois comme ci devant. En outre elle rend obligatoire une des sessions d'été, celle de la troisième année. Ainsi, pour dix-huit mois de cours qu'exigeait autrefois cette institution, elle en exige maintenant vingt-sept. Nous félicitons cordialement l'Université McGill. L'initiative qu'elle vient de prendre lui fait le plus grand honneur, et nous souhaitons que cet exemple ne reste pas sans porter ses fruits ni sans avoir des imitateurs.

NOUVELLES MÉDICALES.

Les courses annuelles pour venir en aide à l'hôpital Notre-Dame auront lieu au Parc Lépine, le 27 courant.

Le Dr S. Geo. Paquin a laissé St-Frédéric, Beauce, et est allé s'établir à St-Sylvestre de Lotbinière.